



BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE

VALLÈRES

VALL'AIR D'ÉTÉ 2021



ECOLE

PROTOCOLE ET RENTRÉE 2021

MAISON MÉDICALE

NOTRE APPEL À PROJET A RENCONTRÉ
QUELQUES SUCCÈS

ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

DEPUIS LE 07 JUILLET, 278 FOYERS SONT RACCORDABLES

ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

La fibre arrive chez vous, à Vallères.



Depuis le 07 juillet, 278 foyers sont raccordables.

Vous pouvez dès à présent vérifier votre éligibilité à la fibre optique en consultant le site Internet www.valdeloirefibre.fr. Les autres foyers seront raccordables en fin d'année 2021.

En janvier 2018, Val de Loire Fibre, filiale de TDF, s'est vu confier par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique une délégation de service public d'une durée de 25 ans portant sur la conception, l'établissement et l'exploitation d'un Réseau d'Initiative Publique en Fibre Optique en zone rurale dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, ces événements ne pouvant plus se tenir jusqu'à nouvel ordre, Val De Loire Fibre reste mobilisé et met à votre disposition un kit d'informations constitué d'une vidéo pédagogique sur l'arrivée de la fibre optique et une documentation exhaustive sur les questions liées au raccordement. Ces documents sont accessibles sur www.valdeloirefibre.fr

Le déploiement va se poursuivre en partie cet été avec de nouveaux secteurs raccordés. Les fournisseurs d'accès à Internet nationaux présents sur le réseau sont Bouygues Telecom, Coriolis, Iblou, K-Net, Nordnet, Orange, Ozone et Vidéofutur. Pour les autres fournisseurs d'accès, la date d'ouverture à la commercialisation est propre à leur calendrier d'arrivée sur le réseau. Si vous n'avez pas été contacté par les fournisseurs d'accès à Internet, Val De Loire Fibre vous suggère de prendre directement contact avec ces derniers pour mieux connaître leurs modalités, notamment, celle liée au délai de raccordement qui peut être allongé au vu du contexte.

Pour connaître votre éligibilité à la fibre optique et les opérateurs présents sur le réseau, il vous suffit de consulter le site Internet www.valdeloirefibre.fr

Etat d'avancement des déploiements FttH dans votre quartier*



Votre logement est raccordable.



La fibre est déployée. Vous serez raccordable prochainement.



Les travaux sont en cours.



Les études sont en cours.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE OFFICIEL : MAIRIEVALLERES.WIX.COM



DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Juin 2021 : Création d'emplois permanents pour l'année scolaire 2021/2022

Pour le bon fonctionnement des services de cantine et de l'école, le conseil municipal a décidé de renouveler les contrats suivants :

- 4 agents techniques pour la cantine
- 1 agent technique qui effectuera les missions d'ATSEM pour l'une des classes de l'école.

Construction d'un Pump Track : Projet et plan de financement

La communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a lancé un programme de création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre. Elle soutient financièrement les projets menés par les communes. Le fonds de concours représentera au maximum 50% du reste à charge pour la commune, autres subventions déduites, avec un montant plafond du coût du projet par type de projet. La commune a un projet de construction d'un Pump Track sur le terrain de la Fosse Arrault. Ce projet est ludique, accessible à tous les âges et selon le revêtement de finition, praticable avec des VTT, BMX, cyclocross, draisienne, roller, skateboard, trottinette... Le conseil municipal a validé le projet et le choix de la société C2Bmx. Le pump track se situera dans le parc de la rue de la Fosse Arrault et les travaux auront lieu en septembre. Nous allons solliciter, pour ce projet, le fonds de concours sport à hauteur de 15 000€) auprès de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du programme de soutien à la création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre. Voici le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Construction d'un pump track	30 110€	CCTVI (fonds de concours sport)	15 000€
		autofinancement	15 110€
TOTAL	30 110€	TOTAL	30 110€



Voici un exemple de Pump track

DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SIEIL : Engagement relatif au renouvellement de l'éclairage public rue fleury et rue de la buffeterie

Le conseil municipal a engagé la dépense pour réaliser le renouvellement des appareillages d'éclairages public situés rue fleury et rue de la buffeterie. Le montant total de l'opération (renouvellement de 17 appareillages de type 125 BF vétustes par des appareillages de type LED) est de 6 204.60 €HT. Le SIEIL prend à sa charge 50% de la dépense, la quote-part de la mairie est également de 50% (soit 3 102.30€HT).

Cimetière

Cet été, des aménagements ont été réalisés au cimetière. Les travaux ont consisté à créer un cheminement piétonnier en enrobé afin de rendre accessible le lieu aux personnes à mobilité réduite.

Une place de stationnement réservée aux personnes handicapées a également été positionnée.

Les travaux ont coûté 23 216 € HT, financés pour 6 964.80€ HT par l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux).



Information concernant la reprise des concessions

Parce que des monuments non entretenus se sont dégradés, et sont visuellement déplaisants, la mairie va prochainement lancer une procédure de reprise de concessions funéraires.

La reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession (la procédure de reprise ne peut donc concerner que des concessions trentenaires qui ont fait l'objet d'un renouvellement, cinquantenaires, centenaires (supprimées en 1959) ou perpétuelles) et la procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé. Il faut également que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue et cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 2223-13 du code général des collectivités territoriales.

Le cabinet médical

Si notre appel à projet a rencontré quelques succès auprès des infirmières et kinésithérapeutes, il n'en est pas de même pour les médecins.

Les différents contacts que nous avons pu avoir, auprès des instances professionnelles et universitaires, mais aussi de candidats potentiels, n'ont pas permis de concrétiser avec un praticien. Du moins pour l'instant...

Alors, 2 options :

- Soit, nous attendons de trouver la perle rare pour mettre en œuvre le projet dans son intégralité.
- Soit, nous poursuivons notre démarche au profit des dossiers qui nous ont été présentés afin de créer d'ores et déjà une dynamique autour de ce cabinet médical.

C'est cette seconde option qui a été retenue par le conseil, et que nous allons maintenant concrétiser.

Les échanges que nous avons pu avoir avec les professionnels, nous ont amenés à prendre en compte quelques aménagements supplémentaires, afin de créer un plateau technique nécessaire à l'activité des kinésithérapeutes.

Ceci réduit en contrepartie l'espace disponible pour les cabinets de consultation.

Dans le même temps, les dossiers de candidatures (infirmière et kiné) envisagent une extension de leurs activités et la création à moyen terme de postes supplémentaires.

Pour y faire face, les opérations vont donc se dérouler en deux temps :

1- Réaménagement du pavillon (4 rue de la fosse de l'écu) qui recevra deux cabinets de consultation et un plateau technique

2- Remise en état et agencement de la maison ancienne (2 rue de la fosse de l'écu) pour recevoir 2 autres cabinets de consultation.

Ces deux bâtiments seront reconfigurés dans le respect des normes actuelles de sécurité, d'économies d'énergie et d'accès PMR.

En termes de calendrier, le permis de construire a été déposé et les travaux vont démarrer dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Sans attendre leur achèvement une infirmière commencera son activité au premier janvier 2022. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail dans le bulletin municipal de fin d'année.

Le site internet

Juliette, Morgane et César, trois étudiants de l'IUT de Tours, en licence professionnelle de communication institutionnelle ont réalisé dans le cadre de leurs études, une mission au profit de la commune consistant notamment en la refonte visuelle des techniques de communication. Le site est enfin disponible à l'adresse suivante : <https://urlz.fr/go78>

L'ancien site sera encore accessible et alimenté jusqu'au 31 décembre 2021.

Les travaux à venir

Renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable : rues de la bufeterie, de la fosse de l'écu, du val de Loire et voie d'Azay. Ces travaux auront lieu du 20/09/2021 au 22/10/2021, ils engendreront des coupures d'eau ainsi que des modifications de circulation et sont financés par la Communauté de communes TVI.

L'aménagement et la sécurisation du centre bourg (1ère tranche) concerneront ces mêmes rues ainsi que la place de la Mairie du 18/10/2021 au 31/03/2022. Le coût de cette opération s'élève à 556 299 euros TTC cofinancée par l'Etat pour 139 268 euros, le Département pour 86 178 euros et donc un reste à charge pour la commune de 330 853 euros. Tous ces travaux effectués après la dissimulation des réseaux ne pourront se faire sans occasionner quelques désagréments, je sais pouvoir compter sur votre compréhension.

Le Maire

Ecole : Protocole et rentrée 2021/2022

Les travaux d'isolation thermique, phonique ainsi que le changement de mode de chauffage dans la partie ancienne de l'école (classes de maternelles) étaient prévus cet été. Cependant, la société retenue n'a pas pu honorer le calendrier fixé en raison d'un défaut dans l'approvisionnement de matériels. Les travaux, cofinancés par la Région Centre Val de Loire et le SIEIL, sont reportés aux prochaines vacances scolaires. Malgré tout, des aménagements ont pu être réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite, notamment la reprise des seuils de porte. Un cheminement entre l'école et la cantine a été réalisé. Les travaux ont été cofinancés par l'Etat (DETR Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

La nouvelle classe a été installée dans le dortoir. Pour la rentrée 2021, l'école de Vallères accueille 3 nouvelles enseignantes :

Mme Magali Lejeune (CM1-CM2), remplaçante de Mme Coralie Degeorge durant son congé maternité ;

Mme Pauline Serin (CE1-CE2), arrivée suite au départ de Claire Vanlerberghe qui a obtenu sa mutation pour une autre école ;

Mme Coraline Hérin (CM1-CM2), nommée dans la nouvelle classe, ouverte pour la rentrée.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre école.



Transport scolaire 2021/2022

La commune de Vallères va procéder à des travaux importants dans le bourg à partir de septembre 2021 et jusqu'en mars 2022. A cet effet, le carrefour principal de la commune ne sera pas accessible pour la traversée des cars scolaires. Voici donc des modifications qui vous impacteront dès la rentrée ; merci d'en prendre note pour le bon déroulement du service :

- Les élèves inscrits à l'arrêt « SORTIE » de Vallères à destination de ST GATIEN Joué les Tours empruntant le CE3-3 seront pris en charge à l'arrêt « CHATEAU D'EAU » à 7h40 et déposés au même endroit pour les retours.
- Les élèves inscrits à l'arrêt « LE BOURG » de VALLERES à DESTINATION de Jean Monnet/Arsonval avec le SO9-2 seront pris en charge à 7h15 à l'arrêt « CHATEAU D'EAU » de VALLERES et déposés au même endroit pour les retours.
- Les élèves inscrits à l'arrêt « LE BOURG » de VALLERES à DESTINATION de Grandmont/Laloux avec le SO9-1 seront pris en charge à 7h07 à l'arrêt « CHATEAU D'EAU » de VALLERES et déposés au même endroit pour les retours.
- Les élèves inscrits à l'arrêt « LE BOURG » de VALLERES à DESTINATION des établissements de Chinon avec le SO4-3 seront pris en charge à 6h31 à l'arrêt « CHATEAU D'EAU » de VALLERES et déposés au même endroit pour les retours.
- Les élèves inscrits à l'arrêt « LA BAUBINIÈRE » de VALLERES à DESTINATION des établissements de Chinon avec le SO4-3 seront pris en charge à 6h41 à l'arrêt « LA BAUBINIÈRE » de VALLERES et déposés au même endroit pour les retours.
- Les élèves inscrits à l'arrêt « BOURG » de Vallères seront pris en charge et déposés sur le parking de l'école primaire, rue de Larche. La prise en charge se fera à 7h41 au lieu de 7h47. Les horaires de retour sont inchangés.

Ces changements pourront être ajustés à la rentrée si besoin (retards, circulation, correspondance...).

L'Accueil Ados de Vallères : Les jeunes ont un message pour toi...

Samedi 28 août a eu lieu la toute première action organisée par l'accueil ados de Vallères : une journée jeux pour les familles. Ils ont été aidés par trois jeunes de Lignièrès-de-Touraine. Plein de jeux en bois grandeur nature étaient mis à disposition. Ils ont ravi les petits comme les parents. Les jeunes ont tenu toute la journée une buvette avec vente de sodas, crêpes et barbes à papa sur fond de playlists de l'été et de soleil.

Cet évènement a beaucoup plu aux jeunes présents qui souhaitent réitérer l'expérience avant l'été 2022.

Plus de renseignements : 06.08.15.31.05 / 02.47.56.26.49 ou

accueiladoduridellois@tourainevalleedelindre.fr



Vallères Pétanque

Vous aimez la pétanque ?

Vous désirez pratiquer ce sport en mode loisir dans une ambiance cordiale ?

L'association Vallères Pétanque vous accueille tous les jeudis à partir de 14 heures sur le terrain municipal. Pour tout renseignement merci d'utiliser les contacts ci-dessous.



PRÉSIDENT

👤 Bernard MARCHANDEAU
☎ 06 12 41 80 25

TRÉSORIER / SECRÉTAIRE

👤 Francisco REIG
☎ 06 37 27 95 62

✉ valleres.petanque@gmail.com



Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes a organisé une randonnée casse-croûte le 13 juin 2021. Au départ du terrain de loisirs, 100 marcheurs se sont élancés sur un parcours de 11 km balisé par le comité et encadré par une trentaine de personnes (bénévoles et membres du bureau). La météo estivale et les différents arrêts casse-croûte ont contribué à la réussite de cette première manifestation après les restrictions COVID.



A.P.E. de Vallères

Que s'est-il passé depuis le spectacle et la tombola de Décembre 2020 ?

Petits rappels :

Tombola de Noël : Une tablette Samsung (1 er lot) a été gagnée par un élève de CE2. (Très content puisqu'il n'avait pas de tablette à la maison).

Décembre : Nous avons décidé d'offrir avant Noël, un livre à chaque élève de l'école. De quoi susciter ou conforter leur plaisir de lire.

Février : Suite à une annonce du gouvernement précisant l'interdiction du port de masque « fait maison » dans les écoles, nous avons pris la décision d'offrir des masques à chaque enfant de l'école. Chaque famille a eu le choix entre 50 masques chirurgicaux ou 1 masque en tissu lavable.

Avril : Journée des 100 jours d'école et décalage des vacances scolaires : avec l'équipe enseignante, nous avons choisi d'organiser un moment festif. Un peu de gaieté pour les enfants.

Des chasses aux trésors ont été offertes sur des thèmes étudiés à l'école : L'écologie pour les CM2, CM1 et CE2, la mythologie pour les CE2 CE1, les dragons pour les MS-MG et les dinosaures pour les CP. Et oui, pendant un court instant, l'école a bien été envahie par des dinosaures !!! Les CP ont bien combattu. Et pour finir, les PS ont pu effectuer une chasse aux œufs dans le pré.

Un sachet de bonbons et de chocolats attendait chaque enfant de l'école, également offert par l'APE.

Pour clôturer cette belle journée, un carnaval a eu lieu en huit clos. Les enfants se sont déguisés en fonction de leur thème et ont pu défiler dans la cour de l'école.

Mai : Nous avons effectué une vente de gourdes/bouteilles sur lesquelles les dessins des enfants étaient imprimés. Un petit geste éco responsable pour nos enfants. L'APE a participé à hauteur d'1 euro par gourde.

Juin : Pour finir cette année scolaire, nous avons ressorti nos guirlandes, afin de décorer l'école, et notre stand de gâteaux qui nous avait bien manqué. Événement attendu des enfants et des parents. Par ailleurs, afin d'accompagner les CM2 dans leur parcours de collégien, nous leur avons offert une clé USB.

A noter également que tout au long de cette année scolaire, les élèves du CE1 au CM2 ont pu profiter de cours d'anglais offerts par l'APE.

Une première approche avant le collège !!!

Nous souhaitons remercier vivement tous les parents d'élèves qui participent à nos différentes actions: vente de Madeleine, de chocolats de pâques, la tombola, des sapins, l'APE vous régale (gâteaux).

L'APE vous donne rendez-vous le 18 septembre au matin pour son Assemblée Générale (à confirmer).

Nous vous attendons pour de nouvelles aventures en 2021-2022.



Touraine Vallée de l'Indre - Culture - Chèques "Sortir Plus"

Les Chèques Sortir Plus sont mis en place pour les allocataires Agirc et/ou Arrco, âgés de 80 ans et plus, et confrontés à des situations d'isolement et/ou de solitude.

L'objectif du service « SORTIR PLUS » est de faciliter la sortie des personnes âgées de leur domicile.

Les déplacements, à pied ou au moyen d'un véhicule, sont effectués grâce à un accompagnement par des professionnels de l'aide à domicile, employés par des structures agréées ; les déplacements individuels (en taxi par exemple) ne relèvent pas de ce dispositif. Ce service peut être utilisé lorsque la personne âgée hésite à sortir seule de chez elle ou éprouve des difficultés pour se déplacer, ou se fatigue facilement, mais également dans les situations d'éloignement ou d'indisponibilité des proches (famille, amis,..),..

La personne âgée peut ainsi aller faire des courses, passer chez le pharmacien, aller chez le coiffeur, consulter son médecin, faire une promenade, dire bonjour à un voisin, retrouver des amis, voir des spectacles...

Site internet : <https://www.juniorsenior.fr/vos-aides-financieres/le-cheque-sortir-plus/>

Remise des clés de l'unique benne à ordures ménagères H2 de France

Dans le cadre du programme Interreg HECTOR – programme financé par le fonds ERDF (European Regional Development Fund) et rassemblant 8 collectivités locales européennes avec pour seule ville Française Sorigny, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre est l'heureuse propriétaire de l'unique exemplaire de benne à ordures ménagères (BOM) à hydrogène de France. La remise des clés a eu lieu le 2 juillet dernier à La Rochelle dans les locaux de SEMAT, fournisseur du véhicule.

Eric LOIZON – Président de Touraine Vallée de l'Indre, Alain ESNAULT – Vice-président en charge de l'hydrogène et des techniciens de la collectivité ont été reçus par le Directeur Général de SEMAT et le Directeur Développement Christophe BIGRE pour la remise des clés officielle. Le véhicule leur a d'abord été présenté sans la benne, avec tous les éléments de la chaîne H2 visibles. Puis, suite à la visite guidée de l'entreprise, les visiteurs tourangeaux ont découvert la BOM H2 complètement montée. Les élus seront fiers de la présenter le 16 septembre prochain à l'occasion « d'Hydrogène au Centre » à Châteauroux. Silencieuse, elle fera certainement le bonheur de la population lors de son passage.



Quitter son domicile et trouver un lieu d'hébergement collectif

Il existe plusieurs catégories d'établissements d'hébergement pour les personnes de plus de 60 ans qui souhaitent quitter leur domicile. Les Résidences autonomie sont des ensembles de logements pour les personnes âgées valides ou semi-valides associés à des services collectifs. Elles sont construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles ne sont pas médicalisées. Le résident y bénéficie du libre choix des services de soutien à domicile (médecins, infirmiers, aides ménagères...).

Le résident doit s'acquitter du loyer, charges et des prestations qu'il aura choisies. Il peut prétendre à l'allocation logement et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA) sous certaines conditions. Le territoire dispose de 40 places d'hébergement en résidence autonomie à Artannes sur Indre et à Truyes. Ces établissements sont publics et bénéficient d'une proximité satisfaisante avec les commerces et services avoisinants.

La MARPA d'Artannes sur Indre est gérée par le CIAS de la Communauté de Communes et dispose régulièrement de places disponibles. Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact avec Mme Fabienne GIRAULT, directrice de la MARPA, au 02 47 34 14 50.

Cavité 37

L'une des questions qui revient souvent est celle de la propriété. On retrouve dans l'article 552 du code civil qui régit la propriété en matière de cavités souterraines : « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous », en clair le propriétaire d'un terrain est propriétaire du fonds et du tréfonds, c'est-à-dire du sous-sol sous-jacent à ce terrain jusqu'au centre de la terre. Les limites du terrain en surface déterminent celles du sous-sol et donc également celles des cavités qui peuvent s'y trouver. Attention toutefois, des cas particuliers existent (actes de propriété des caves en tréfonds, divisions en volume, caves sous voirie publique, ...). En cas de doute, il peut être nécessaire de vérifier les actes notariés et/ou de faire appel à un géomètre expert.

En Indre et Loire, en matière de superposition de caves, l'usage coutumier indique que « lorsqu'il est différent de celui du dessus, le propriétaire de la cave du dessous possède le volume de la cave et les parois, mais n'a pas le droit d'extraire des matériaux. Il peut l'aménager mais pas l'agrandir. »

Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 regroupe 108 communes d'Indre-et-Loire et travaille également en partenariat avec le SDIS, le Conseil Départemental, le SIEIL et d'autres organismes. L'équipe composée de topographes et de géologues intervient pour effectuer des relevés topographiques et de diagnostic géologique. Les principales missions sont d'assister, d'évaluer les risques et suggérer des moyens de contrôle et de sauvegarde.

L'intervention du géologue peut être demandée par l'intermédiaire de votre mairie :

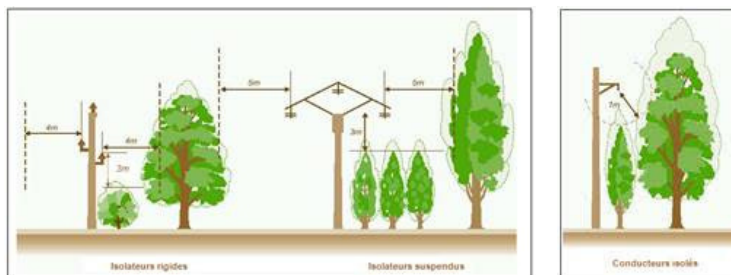
- si vous souhaitez des informations concernant l'entretien de caves ou de coteaux,
- en cas de souci de stabilité de vos caves et/ou coteau,
- pour obtenir des conseils relatifs aux travaux à entreprendre,
- dans le cadre de la vente de vos biens.

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter sur le site internet www.cavites37.com ou au 02 47 28 86 47 ou à contact@cavites37.com.



Elagage à proximité des réseaux électriques Haute Tension 20 000V

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients. Nous avons mandaté la société SAS RUAULT pour réaliser ces travaux (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir. Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles des administrés. Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



Le traitement des branches coupées est le suivant :

1er cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

2ème cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

3ème cas : la végétation est en domaine public : les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

Pizza Turone

NOUS VOUS PROPOSONS NOS PIZZAS, SALADES, PLATS DU JOUR, DESSERTS, ET FOUÉES (SUR COMMANDE), TOUS ISSUS DE PRODUITS FRAIS ET LOCAUX.

DU FAIT MAISON, AVEC LA COLLABORATION D'ARTISANS LOCAUX, PÂTE À PIZZA FAITE MAISON AU LEVAIN NATUREL,

NOS EMPLACEMENTS

LUNDI

11H – 14H00 PARKING PRIVÉ NOUVELLE REPUBLIQUE .
17H30-21H00 SAVONNIERES, PLACE DU CHER.

MARDI

8H00– 13H30 MARCHÉ DE TOURS, BOULEVARD HEURTELOUP
17H30– 21H00 VALLERES, PLACE DE LA MAIRIE.

MERCREDI

17H30– 21H00 SAVONNIERES, COMPLEXE SPORTIF DES FONTAINES.

JEUDI

8H00– 13H00 MARCHÉ DE TOURS, PLACE DE STRASBOURG.
17H30– 21H00 VALLERES, PLACE DE LA MAIRIE.

VENDREDI

10H30– 14H00 PARKING PRIVÉ NOUVELLE REPUBLIQUE,
17H30– 21H00 SAVONNIERES, COMPLEXE SPORTIF DES FONTAINES.

SAMEDI ET DIMANCHE (ÉVÈNEMENTIEL OU AUTRES FÊTES PRIVÉES, SUR RÉSERVATION, RENSEIGNEMENT PAR TEL OU MAIL, CI CONTRE)

SUR PRÉSENTATION DE CETTE PUB, UNE PIZZA ACHETÉE LA 2 ÈME A - 50% valable une fois du 15 septembre au 30 septembre 2021 offre non cumulable

Mail : Contact.pizzaturone@gmail.com

NOTRE SITE WEB
CLICK & COLLECT

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE NOTRE PAGE FB

TEL +33 6 70 25 98 42

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE OFFICIEL : MAIRIEVALLERES.WIX.COM



Cérémonie de commémoration du Crash du Betty L

Cérémonie en petit comité avec la participation de l'association Touraine Mémoire 44.



Remise des calculatrices aux futurs collégiens et des livres à tous les enfants de l'école

La commune a offert un livre à tous les enfants de l'école. Le Maire et ses adjoints ont fait la distribution et ont offert des calculatrices aux 14 CM2 partis au collège d'Azay-le-Rideau.



Nos Joies

Louison RENAY est né le 13 juin 2021
Lubin PAGE est né le 09 août 2021

Nos félicitations

Sandrine PLAQUET et Alexandre GALLEAN se sont mariés le 22 mai 2021.
Caroline GAWSEWITCH et Mathieu LIEUCHY se sont mariés le 19 juin 2021.
Christèle CHARRE et Eric RAPICAULT se sont mariés le 10 juillet 2021.
Amandine FORGES et Nicolas BIQUET se sont mariés le 27 août 2021.

Mairie de Vallères



1 place de la Mairie
37190 VALLERES
02.47.45.45.44

secretariat@mairiedevalleres.fr

PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi de 9h00 à 12h00
sur rendez-vous.

ACCUEIL DU PUBLIC : **(nouveaux horaires)**

Mardi de 14h à 16h45
Mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h45
Jeudi de 14h à 16h45
Vendredi de 9h à 11h45
Samedi de 9h00 à 11h45

COMITE DE REDACTION :

Jean-Luc CADIOU
Christel DUCLOS
Guillaume VAN GHELDER
Christelle FOURNERIE
Jean-Pierre GARNAUD

PHOTOS :

Guillaume VAN GHELDER
Christelle FOURNERIE
Didier DOUCHET